

| Thèmes | Date | Questions | Réponses | date |
|-------------------------------------|----------|---|---|---|
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | Un PSE est-il incompatible à l'exploitation avec des MAEC non localisées de type API (Apiculture), PRM (Protection des races menacées) ? | | Questions transmises aux 3 Agences d'AURA et au MAA – en attente de retours |
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | Quand la souscription de PSE par les exploitants pourra débiter, sur quel territoire ? Pour éviter les problèmes d'incompatibilité entre MAEC-BIO et PSE, la date de démarrage des engagements PSE sera t-elle lié au 15 mai ? | | |
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | La durée des engagements PSE est-elle de 5 ans ? Est-ce cadrée par le national ou imposée par le financeur ou le porteur ? | | |
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | Les structures porteuses de PSE disposeront-elle d'un cadrage des aides PSE, d'un outil spécifique de gestion ? Assureront-elles les contrôles au sein des exploitations sous engagement ? | | |
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | Comment sera organisé le contrôle croisé entre MAEC BIO et PSE entre DDT et porteur / respect de la règle d'exclusion | | |
| Paiements services environnementaux | 07/04/20 | Quelle aide pour la mise en oeuvre des PSE ? | Les paiements des aides PSE aux exploitants seront financés à 100% par les Agences de l'Eau , mais les taux d'aide au montage et suivi des dossiers par les porteurs varient selon les Agences. | 16/04/20 |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Prolongement MAEC 2015 : besoin d'un tutoriel en ligne spécifique pour l'appui aux agriculteurs (car pas simple à priori)? | Consulter sous télépac la présentation de la télédéclaration du dossier PAC 2020 – volet MAEC et aides BIO dans l'onglet formulaires et notices 2020 et/ ou votre DDT | 16/04/20 |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Contrat annuel pour prolongation sous entend un nouveau contrat pour 2020 puis un nouveau contrat en 2021 ? | Oui à condition que la mesure soit bien prolongeable après consultations des financeurs et opérateurs et que les conditions d'engagement d'un nouveau contrat soient respectées chaque année. | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Les mesures souscrites en 2016 seront sûrement prolongeables en 2021 également ? | Oui à condition que la mesure soit bien prolongeable après consultations des financeurs et opérateurs et que les conditions d'engagement d'un nouveau contrat soient respectées. | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Il n'est pas nécessaire de rédiger des nouvelles notices mesures pour ces mesures que l'on prolonge ? | Comme la prolongation fait l'objet d'un contrat annuel, les notices des mesures prolongées en 2020 doivent être adaptées suivant les cahiers des charges nationaux 2020 mis en ligne sur le site de la DRAAF (réglementation – campagne 2020) permettant une mise à jour du cahier des charges complète avec la prise en compte des spécificités liés à l'annualité des contrats | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Qui réalise l'adaptation des notices des mesures prolongées 2020 ? et dans quel délais ? | C'est un travail en partenariat entre les DDT et les opérateurs avec des curseurs différents suivant les historiques des 2 PDR. L'objectif est d'avoir finaliser ce travail pour fin avril. | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Étonnant de voir que pour SPM, le suivi gestion de l'azote est obligatoire l'année de la prolongation ? | Le suivi à faire obligatoirement en 2020 que s'il n'a pas été fait dans la contrat initial | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | L'interdiction de travail superficiel sur la mesure SHP 1 ne concerne-t-il que les surfaces cibles ? | L'interdiction de travail superficiel du sol sur la mesure SHP 1 concerne l'ensemble des prairies et pâturages permanents de l'exploitation l'année de la prolongation des engagements, donc pas uniquement les surfaces cibles. | |
| Prolongation des MAEC | 07/04/20 | Pourra-t-on préciser quelle est la démarche à suivre pour un opérateur qui souhaite demander l'actualisation d'un plan de gestion pour une MAEC (herbe 09 par exemple), puis comment le nouveau plan de gestion doit-il être formalisé? | La mise à jour des plans de gestion peut-être faite par opérateur, autant que de besoin. Cette mise à jour doit être faite au plus tard le 15 mai année N pour permettre à l'agriculteur de respecter les nouvelles dispositions prévues à partir de la campagne N. La mise à jour prend la forme d'un avenant au plan de gestion initial. il doit être daté (au plus tard le 15 mai année N) | 16/04/20 |